



Monestier de Clermont

Procès-verbal de réunion du Conseil Municipal du jeudi 8 avril 2021 à 19h00

PRESENTS

Isabelle ANDRIEUX, Lydia AUVERGNE, Sébastien BESNARD, Jean-Michel DEREUDER Aymeric FAIVRE, Aldric FANTIN, Caroline FIORUCCI, Eric FURMANCZAK, Roland GODEFROY, Uta IHLE, Céline LANGLET CAMBIEN, Franck LAURENS, Pierre-Emmanuel SOMMER

ABSENTS

Véronique MENEGHIN-CAPRIO donne pouvoir à C. FIORUCCI
Sabrina AUBAUD RICHARD donne pouvoir à P.E SOMMER

SECRETAIRE de SEANCE

P.E SOMMER

Présentation du budget par Mme FUMEX. Document envoyé en même temps que la convocation.
Mr DEREUDER souligne une erreur sur l'affectation du Résultat de l'Assainissement. La modification est validée à l'unanimité.

DELIBERATIONS

- ***Vote du CG Commune 2020***

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION

- ***Vote du CA Commune 2020***

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2020 du Budget Commune qui fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de 414 683.39 €
- Déficit d'investissement de 171 180.88 €
- Excédent de Restes à Réaliser de 57 582.00 €

POUR 12 CONTRE 2

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

- ***Vote du CA Assainissement 2020***

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2018 du Budget Assainissement qui fait apparaître :

- Excédent d'exploitation de 100 080.36 €
- Déficit d'investissement de 20 915.75 €
- Déficit des Restes à Réaliser de 28 000.00 €

12 POUR 2 CONTRE

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

- ***Vote du CG Assainissement 2020***

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13 POUR 2 ABSTENTIONS

- ***Affectation du Résultat Commune 2020***

Le conseil Municipal, après avoir examiné le CA, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice prononce :

Un excédent de fonctionnement de 414 683.39 €

Accord du CM

- ***Affectation du Résultat Assainissement 2020***

Le conseil Municipal, après avoir examiné le CA, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice prononce :

Un excédent d'exploitation de 100 080.36 €

Accord du CM

- ***Vote des taux d'imposition***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour équilibrer le budget communal, il n'y a pas lieu d'augmenter les taxes en ce qui concerne la part communale.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.32 % (dont 15.90 % Département)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75.75 %

13 POUR 2 CONTRE

- ***Vote du BP 2020 Commune***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif de la comptabilité M14.
Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 573 331.51 €
- Section d'investissement : 972 720.49 €

13 POUR 2 CONTRE

- ***Vote du BP 2020 Assainissement***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif de la comptabilité M49.
Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'exploitation : 213 908.61 €
- Section d'investissement : 161 934.36 €

Accord du CM

